ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

TIPP

Question écrite n° 46233

Texte de la question

M. Gerard Larrat attire l'attention de M. le ministre de l'economie et des finances sur la fiscalite petroliere dans notre pays. Il apparait, en effet, que le carburant francais est le plus taxe d'Europe, ce qui se revele etre aujourd'hui penalisant tant pour le particulier que pour le professionnel du secteur du transport routier. Certes, il est possible d'invoquer le cout du brut et les fluctuations du dollar. Pour autant, il semble que le volet fiscal francais du prix du carburant doit etre maitrise. C'est pourquoi, il lui demande quelles perspectives s'offrent pour l'avenir et s'il n'est pas temps de promouvoir, notamment aupres des instances europeennes, un carburant professionnel.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient des difficultes que rencontrent actuellement les entreprises de transport routier de marchandises et de l'incidence de la recente augmentation du prix du gazole sur ce secteur d'activite. En effet, la situation concurrentielle que connait ce secteur rend tres difficile la repercussion rapide des hausses de couts sur les chargeurs. S'agissant de la taxe interieure de consommation sur les produits petroliers (TIPP), le Gouvernement est tres attache a assurer aux transporteurs routiers une reelle visibilite de la politique fiscale qu'il entend conduire. C'est pourquoi le Premier ministre s'est engage a ce que les eventuelles hausses futures de la TIPP sur le gazole ne depassent pas le niveau de l'inflation. Ce devrait deja etre le cas en 1997 puisque, comme le note le parlementaire, le projet de loi de finances pour 1997 propose de relever la TIPP du gazole de 6 centimes par litre seulement, soit un montant comparable a l'inflation. Cette politique sera accompagnee par une demarche du Gouvernement aupres de la Commission europeenne afin de defendre les interets des transporteurs routiers francais aussi bien en ce qui concerne l'eventuelle mise en place d'un carburant utilitaire au niveau europeen que la necessaire harmonisation sociale.

Données clés

Auteur : M. Larrat Gérard
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 46233
Rubrique : Impots et taxes
Ministère interrogé : économie et finances
Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6535
Réponse publiée le : 3 février 1997, page 524